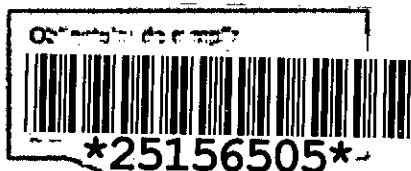


**Violet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au greffe du Tribunal
de l'entreprise d'Eupen

03 DEC. 2025

po/
le Greffier GreffeN° d'entreprise : **0447 735 865****Nom**(en entier) : **HEGIMA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **4790 Burg-Reuland, Maldingen, Hochtumsstraße 33****Objet de l'acte : Modification des statuts - renouvellement de mandats**

D'un acte reçu par Maître Benoit ROLANS exerçant sa fonction au sein de la société notariale « Neonotaires », ayant son siège à Herstal, en date du 28 novembre 2025, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société « HEGIMA » ayant son siège à 4790 Burg-Reuland, Maldingen, Hochtumsstraße 33.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

I- MULTIPLICATION DU NOMBRE D'ACTIONS

L'assemblée générale décide de multiplier les 50 actions existantes par 1.000 afin que le capital de la société soit dorénavant représenté par 50.000 actions, sans qu'il n'en résulte de modification sur les droits attachés aux actions.

Les actions seront par conséquent, à la suite de cette démultiplication, réparties comme suit entre actionnaires : (...).

II- ADAPTATION DES STATUTS

En conséquence du point qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

« Le capital est fixé à la somme de soixante-deux mille (62.000,00) euros.

Il est représenté par 50.000 actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/cinquante millième (1/50.000e) du capital, entièrement libérées. ».

III- ADRESSE DU SIEGE

L'assemblée générale confirme que l'adresse du siège est située à 4790 Burg-Reuland, Maldingen, Hochtumsstraße 33.

IV- RENOUELEMENT

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de 6 ans le mandat des administrateurs actuels de la société, et qui prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de 2031, à savoir :

- Monsieur GILLESSEN Heinz, prénommé, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué ;
- Madame NELLES Sonja, prénommée, en qualité d'administrateur ;
- Monsieur GILLESSEN Nicolas, prénommé, en qualité d'administrateur.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Maître Benoit ROLANS, Notaire exerçant sa fonction au sein de la société notariale « Neonotaires ».

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

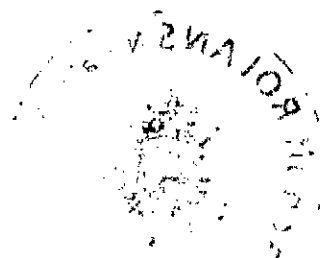
Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée ;
- la coordination des statuts.



Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).